

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019 visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, Identités Mutuelle publie son index égalité Hommes/Femmes.

Il s'agit d'une note sur 100 que la mutuelle a obtenu à partir de 4 indicateurs :

1. Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes : **34/40**
2. Ecart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes : **35/35**
3. Pourcentage des salariées augmentées dans l'année suivant leur congé maternité : **0/15**
4. Proportion des femmes dans les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise : **10/10**

Note obtenue : **79/100**